

2020-2021

BUDGET

**Instaurer une culture
orientée vers l'action**

Budget 2020-2021

Publié par :

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/finances

Le mardi 10 mars 2020

Couverture :

Service Nouveau-Brunswick (SNB 12649)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Service Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-1907-3

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction	5
Situation économique et financière	7
Soins de santé publics fiables	9
Éducation de première classe	14
Secteur privé dynamisé.....	16
Communautés dynamiques et viables.....	21
Gouvernement abordable et prêt à agir.....	24
Conclusion	25
Annexe : Résumé budgétaire.....	27

Introduction

Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter le deuxième budget de notre gouvernement.

Dès notre arrivée au pouvoir en novembre 2018, nous avons su qu'il faudrait prendre des mesures urgentes et immédiates pour redresser les finances de notre province.

Nous ne sommes arrivés au pouvoir, cette année-là, que cinq mois avant la fin de l'exercice financier, la province affichait un déficit de près de 190 millions de dollars et le gouvernement sortant avait promis de nouvelles dépenses qui s'élevaient à plus de 1 milliard de dollars. Les investissements en immobilisations réalisés par le secteur public équivalaient alors à ceux du secteur privé, ce qui ne constituait pas une conjoncture favorable, Monsieur le président.

Savez-vous donc pourquoi je suis si fier de prendre la parole devant vous aujourd'hui?

C'est parce que nous avons réussi à éviter une baisse de notre cote de crédit, laquelle était presque certaine. Cela a déjà permis d'économiser des millions qui, autrement, auraient servi au paiement d'intérêts et au service de la dette et que, comme vous le constaterez aujourd'hui, nous pouvons maintenant consacrer à de bien meilleures fins.

Monsieur le président, c'est aussi grâce aux qualités de chef de notre premier ministre, au travail acharné de notre équipe et à la discipline financière dont tous font preuve, que nous avons réussi à transformer la situation impossible dont nous avons hérité et à présenter un budget qui le reflète.

Voilà qui marque un grand changement, et c'est pourquoi nous pouvons tous garder la tête haute aujourd'hui, Monsieur le président.

Il est inacceptable de léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un déficit qui ne fera qu'hypothéquer leur avenir.

Par conséquent, nous montrons aujourd'hui aux gens du Nouveau-Brunswick les avantages concrets d'une bonne gouvernance et d'une gestion bien planifiée.

Il ne servira à rien d'envoyer l'argent durement gagné par les contribuables aux grandes banques sous forme de paiements d'intérêts. Une telle voie ne peut mener qu'à un gouffre que nous voulons éviter.

Je vous assure que, tant que nous serons au pouvoir, nous l'éviterons.

Nous avons redressé notre situation pour être aujourd'hui en mesure de protéger les personnes les plus vulnérables et les collectivités, de favoriser la croissance des entreprises et de mieux prémunir notre province contre les événements imprévus.

Comme l'a indiqué le premier ministre Higgs dans le discours sur l'état de la province, nous avons des objectifs ambitieux pour notre province qui permettront de réduire les écarts sur le plan économique en l'espace d'une génération.

Nous voulons porter notre population à un million de personnes et créer 100 000 emplois. Pour y parvenir, nous devons attirer dans notre province chaque année 10 000 nouveaux arrivants, ce qui améliorera notre économie et la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick.

Nous savons que le Nouveau-Brunswick ne sera fort que lorsque toutes les régions de la province seront fortes.

Nous avons un plan.

Le budget déposé aujourd'hui établit un juste équilibre entre la réduction de la dette, la prestation de services publics de qualité supérieure et le fait de remettre de l'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick.

L'augmentation de la dette nette et des taxes et impôts a longtemps constitué la façon de faire dans notre province. Nous vivons maintenant selon nos moyens et réduisons notre dette. De nombreux gouvernements ont promis de le faire. Nous tenons notre promesse.

Entre 2013 et 2017, la population active de notre province a diminué de plus de 11 000 personnes, mais, au cours des deux dernières années, elle a augmenté de 3 700 personnes. Il s'agit du meilleur résultat obtenu depuis 10 ans.

Pendant les quatre années du mandat du gouvernement précédent, notre province a augmenté de 1 milliard de dollars les taxes et impôts, mais elle redonnera maintenant aux gens du Nouveau-Brunswick une partie de leur argent durement gagné, qui leur appartient à juste titre. Voilà qui favorise en outre notre économie.

En travaillant ensemble, nous avons fait de grands progrès en peu de temps, mais il reste encore tellement de travail à faire.

Nous ne devons pas oublier que la population du Nouveau-Brunswick demeure accablée par un niveau d'endettement trop élevé, ce qui est inacceptable. Le service de la dette publique arrive au sixième rang pour ce qui est des postes budgétaires les plus importants. Chaque dollar consacré au remboursement de la dette en est un de moins à investir dans les hôpitaux, les écoles et les routes.

Nous poursuivons sur notre lancée, rétablissons la confiance, mettons l'accent sur les priorités et obtenons des résultats.

Perpétuer les pratiques du passé serait inacceptable. Nous ne pouvons pas revenir à un tel style de politique.

En ce qui a trait aux soins de santé, nous constatons une augmentation de la demande, et les fermetures imprévues de services indispensables sont fréquentes.

Il faut faire plus à cet égard, car les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux.

En ce qui concerne l'éducation, nous ne pouvons pas nous laisser distancer par le reste du monde.

Il faut faire plus à cet égard, car les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux.

Il reste bon nombre de défis à relever, mais il est possible de trouver des solutions. Le budget déposé aujourd'hui tient compte des défis qui se posent à nous, s'y attaque de front et crée les conditions propices à la croissance tout en améliorant notre marge de manoeuvre financière.

Avant de poursuivre, je tiens à vous dire comment le budget a été dressé.

Le plan a été élaboré selon une approche ascendante. Nous avons demandé l'avis des ministères sur la façon dont ils pourraient mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. Notre plan reflète une gestion financière constante et essentielle tout en facilitant la réalisation des modifications qu'il faut apporter aux programmes pour réellement transformer le fonctionnement du gouvernement et la prestation des services.

Ce regard vers un nouvel avenir est bien important pour la province.

Il a fallu faire preuve de courage pour adopter de nouvelles approches en vue de tenir nos engagements électoraux. Du courage et des approches collectives dont nous avons désespérément besoin, conjugués à la capacité d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que les professionnels des services publics, ont permis d'établir le budget déposé aujourd'hui.

Le budget actuel vise à ce que nous poursuivions nos efforts afin de sauver le Nouveau-Brunswick, pas le gouvernement.

Monsieur le président, nous remettons la province sur les rails. Il reste toutefois du travail à faire.

Situation économique et financière

Monsieur le président, depuis le début, notre gouvernement affronte directement les défis qui se posent au Nouveau-Brunswick. Nos résultats financiers le démontrent clairement.

À notre arrivée au pouvoir, la province était aux prises avec un déficit de près de 190 millions de dollars. Nous aurions pu prendre des décisions qui auraient entraîné encore un autre déficit, mais nous avons choisi une voie différente.

Nous avons dégagé un excédent.

Pourquoi est-il important de dégager un excédent? La gestion du budget provincial s'apparente à la gestion d'un budget familial. Nous ne pouvons pas dépenser au-delà de nos moyens. Le gouvernement doit suivre les principes applicables à la bonne gestion d'un budget familial. Après tout, les familles sont composées de contribuables qui s'attendent à ce que nous assurions l'intendance des finances publiques. Nous leur devons le budget qui est présenté aujourd'hui.

L'année dernière, il y a eu dépôt du premier budget équilibré en plus de 10 ans, soit un budget qui a mené à la première réduction de notre dette nette en 13 ans. De plus, même si nous ne sommes arrivés au pouvoir que cinq mois avant la fin de l'exercice 2018-2019, nous avons néanmoins dégagé un excédent.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous demeurons en bonne voie de dégager un plus grand excédent budgétaire que prévu pour 2019-2020.

Comme nous le précisons dans le rapport du troisième trimestre publié récemment, nous prévoyons maintenant un excédent de 97,8 millions de dollars pour 2019-2020, ce qui représente une amélioration de 74,6 millions.

C'est aussi la première fois depuis la crise financière mondiale de 2008 qu'un excédent était prévu au budget et qu'il est effectivement dégagé.

Les résultats sont positifs, mais l'exercice d'une gestion responsable de nos finances publiques ne s'échelonne pas sur une seule année. Le niveau d'endettement atteint près de 18 000 \$ pour chaque femme, homme et enfant. Cela constitue un lourd fardeau à léguer aux générations futures.

De récents événements ont créé de l'incertitude économique au Canada comme à l'étranger. Plus que jamais, les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin d'un gouvernement fiable et solide.

La population du Nouveau-Brunswick peut avoir la certitude que nous nous préparons à affronter sur-le-champ toute crise éventuelle.

À l'heure actuelle, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor prévoit que l'économie du Nouveau-Brunswick progressera de 1,2 % en 2020. Une croissance démographique soutenue, conjuguée à la ratification de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique et à une hausse de la production dans les secteurs minier et manufacturier, permettra d'améliorer la croissance. D'autres détails sur les perspectives de croissance économique du Nouveau-Brunswick sont fournis dans le document intitulé *Perspectives économiques, 2020-2021*.

Selon les prévisions, en 2020-2021, la croissance des recettes atteindra 3,4 %. Même si l'augmentation est en partie attribuable à la péréquation, nous avons aussi connu une hausse de nos recettes de provenance interne ; en effet, il nous faut considérer toutes nos sources de recettes au moment de prendre nos décisions budgétaires.

Une telle approche fait partie d'une gestion financière responsable.

Toujours selon les prévisions, en 2020-2021, les dépenses augmenteront de 3,5 %.

Monsieur le président, la présentation aux gens du Nouveau-Brunswick d'un excédent pour la quatrième année consécutive, soit un excédent de 92,4 millions de dollars, est une réalisation dont nous pouvons tous être fiers. En outre, nous accomplirons des progrès constants en vue d'alléger notre dette. Grâce à nos efforts, la dette nette sera réduite de 129,3 millions de dollars en 2020-2021.

Soins de santé publics fiables

Monsieur le président, les soins de santé ont fait la une des journaux pendant la dernière année, surtout pendant les derniers mois. Sans aucun doute, les soins de santé continueront d'être au coeur de la discussion que nous aurons collectivement au cours des mois à venir.

Notre gouvernement s'est engagé à prendre part, de concert avec les gens, le secteur de la santé, les dirigeants communautaires et les organismes de soins de santé, à une discussion et à une consultation sans précédent afin que nous définissions ensemble notre futur système de santé.

En effet, nous avons pris comme engagement d'organiser un sommet qui permettra de tenir de façon indépendante et transparente une discussion sur l'avenir des soins de santé au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations visant à renforcer notre système de santé.

Les gens du Nouveau-Brunswick savent que le système actuel ne pourra pas suffire à la demande si nous ne trouvons pas de moyens pour atténuer les effets de la tendance démographique qui se dessine.

Entre-temps, nous devons continuer d'intervenir pour faire face aux pressions immédiates.

Le Nouveau-Brunswick en est à un moment charnière en ce qui concerne la prestation des services de santé. À l'heure présente, nous sommes aux prises avec d'importantes pénuries de main-d'oeuvre. Au cours des 16 derniers mois seulement, nous avons connu 27 interruptions de service, et il s'ensuit que des personnes n'ont pas pu obtenir les soins chirurgicaux et services dont elles avaient besoin.

Si nous n'agissons pas, la situation ne fera qu'empirer.

Le maintien du statu quo n'est pas la solution. Comme l'a récemment dit l'économiste Richard Saillant lors d'une entrevue sur les ondes de CBC Radio, le système est déjà à bout de souffle.

Nous devons agir immédiatement pour répondre aux défis qui se posent.

Nous devons être réalistes. Le coût des soins de santé ne cesse de grimper. Nous ne pourrions pas surmonter nos défis rien qu'en dépensant plus d'argent. Nous devons adopter de nouveaux moyens novateurs pour assurer la prestation des services de santé que méritent les gens de notre province.

Nous savons que trop bien à quel point les réformes dans le domaine de la santé peuvent être difficiles. Nous devons avoir des consultations constructives avec les parties prenantes pour nous assurer de bien faire les choses afin de garantir la viabilité et la fiabilité de notre système de santé pour des années à venir.

En raison des pressions qui s'exercent sur notre système de santé, nous y affecterons cette année plus de 2,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à la somme prévue au budget de 2019-2020, ce qui correspond à deux fois le taux d'inflation prévu pour le Nouveau-Brunswick et à la plus importante augmentation du budget de la santé en 10 ans.

Grâce à notre gestion financière rigoureuse, nous pouvons entreprendre les initiatives ci-après énoncées.

La somme de 1,5 million de dollars sera ajoutée à notre programme provincial de vaccination ; ainsi, tous les gens du Nouveau-Brunswick auront accès gratuitement au vaccin antigrippal comme moyen de protection pour eux et leur famille.

Un registre d'immunisation sera créé.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, nous continuons d'examiner et d'élargir le champ de pratique des pharmaciens afin qu'ils puissent diagnostiquer et traiter des cas simples d'infection urinaire ainsi que renouveler certaines ordonnances. Toutes ces mesures faciliteront l'accès aux soins nécessaires et éviteront aux gens des visites inutiles chez le médecin.

Le service Télé-Soins 811 sera renouvelé et modernisé.

Afin d'améliorer la capacité d'intervention dans l'ensemble de la province, tous les travailleurs paramédicaux en soins avancés immatriculés seront autorisés à exercer l'éventail complet de leurs fonctions.

Afin de veiller à ce que chaque personne du Nouveau-Brunswick ait accès en temps opportun à des services d'urgence, le gouvernement agrandira le parc de véhicules d'Ambulance Nouveau-Brunswick par l'ajout de nouveaux véhicules pour patients multiples et d'une nouvelle catégorie de véhicules adaptés aux personnes atteintes d'obésité.

À l'heure actuelle, les temps d'attente moyens liés aux arthroplasties de la hanche et du genou dépassent largement une année, ce qui est le double de la moyenne nationale. Voilà qui est inacceptable. Nous ajouterons au St. Joseph's Hospital, à Saint John, une salle d'opération réservée aux chirurgies orthopédiques et nous augmenterons la capacité dans d'autres hôpitaux de la province pour que davantage d'interventions du genre soient pratiquées. Ainsi, nous pourrions retirer des listes d'attente les patients qui attendent plus d'un an et nous serons en bonne voie d'atteindre les points de référence cliniques à l'échelle nationale.

Un nouveau bloc opératoire ouvrira au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, ce qui augmentera le nombre de salles d'opération et réduira les temps d'attente dans toutes les spécialités.

Afin de traiter le cancer de façon plus efficace, une somme additionnelle de 6,2 millions de dollars sera ajoutée au financement des médicaments oncologiques et des thérapies CAR-T.

Désormais, les femmes du Nouveau-Brunswick qui participent au Programme de dépistage du cancer du sein recevront directement les renseignements sur leur densité mammaire et les résultats de leur mammographie de dépistage.

Nous travaillerons avec la Direction de l'égalité des femmes afin de poursuivre la mise en oeuvre du cadre portant sur la violence sexuelle pour appuyer les victimes ainsi que pour sensibiliser le public et lui fournir des renseignements essentiels.

Ce ne sont là que certaines des initiatives que nous pouvons entreprendre en mettant l'accent sur les priorités et en assurant une gestion avisée. Lorsqu'il est question de la santé de notre population, nous devons toujours viser l'amélioration.

L'évolution démographique se concrétise déjà par une augmentation de la demande à l'égard des services de santé. Pensons à notre capacité de fournir ces importants services en tenant compte du fait que, au cours de la prochaine décennie, nous devons recruter 1 300 infirmiers et infirmières de plus rien que pour maintenir le niveau de services actuel et que 40 % de nos techniciens et techniciennes de laboratoire prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années.

Si nous restons les bras croisés, notre capacité à fournir des services de santé de qualité sera davantage compromise.

Nous passons donc à l'action.

Notre gouvernement versera au cours des quatre prochaines années près de 3,5 millions de dollars afin que le Nouveau-Brunswick devienne une destination de choix pour le personnel infirmier professionnel.

En collaboration avec nos partenaires, nous avons élaboré la Stratégie en matière de ressources infirmières, qui nous aidera à remédier à la pénurie de personnel infirmier.

En élaborant la stratégie, nous avons collaboré de manière non partisane avec un comité directeur qui regroupait des représentants de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick, du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du ministère du Développement social, de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, de l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick, du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, des régies régionales de la santé, de l'Université de Moncton et de l'Université du Nouveau-Brunswick.

La stratégie prévoit 21 mesures portant notamment sur le recrutement de personnel infirmier formé à l'étranger, sur la création au Nouveau-Brunswick d'un programme d'évaluation pour le personnel infirmier formé à l'étranger ou au Canada, sur la création d'un processus permettant d'offrir aux diplômés du Nouveau-Brunswick et au personnel infirmier immatriculé provenant d'autres provinces ou pays des emplois permanents à temps plein ou à temps partiel et sur la conception de troupes publicitaires visant à inciter des personnes à venir étudier ou à assumer des postes de professionnels immatriculés en soins infirmiers au Nouveau-Brunswick.

Je tiens à remercier nos partenaires des efforts précieux qu'ils ont déployés pour aider la province à affronter les défis qui s'y posent en matière de personnel infirmier.

Monsieur le président, le personnel infirmier praticien joue un rôle essentiel en améliorant l'accès aux soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi nous affecterons stratégiquement à des urgences et des cliniques de la province 26 membres du personnel infirmier praticien.

De ce nombre, 18 seront affectés à des cliniques situées à Saint John, à Moncton et à Fredericton. Le recours à ces cliniques permettrait de retirer jusqu'à 18 000 personnes de la liste d'attente pour un fournisseur de soins de santé primaires.

L'affectation de 4,2 millions de dollars à l'initiative constituera un grand pas vers la diminution des temps d'attente dans quatre grands services d'urgence et vers la réduction de plus de moitié des inscriptions à la liste d'attente provinciale pour un médecin de famille ou un membre du personnel infirmier praticien.

Pour appuyer davantage la profession, notre gouvernement créera un programme d'encouragement à la formation pour le personnel infirmier praticien qui comprendra des composantes liées à la rémunération de remplacement et au retour de service. La mesure permettra de répondre aux besoins croissants en personnel infirmier praticien et de donner la possibilité au personnel infirmier immatriculé de poursuivre des études additionnelles.

En collaboration avec les régies régionales de la santé et la Société médicale du Nouveau-Brunswick, le gouvernement remplacera le système de numéros de facturation par un plan commun de ressources médicales qui comprendra un programme incitatif doté d'une enveloppe de 5 millions de dollars et grâce auquel les régions rurales du Nouveau-Brunswick conserveront leurs ressources médicales et en recruteront de nouvelles dans les années à venir.

Monsieur le président, parmi les pressions qui s'exercent sur le système de santé, il y a le nombre de patients ayant besoin d'un autre niveau de soins dans nos hôpitaux. Notre gouvernement consacrera à l'allègement de cette pression la somme de 5,0 millions de dollars, qui permettra de sortir du milieu hospitalier les patients nécessitant un autre niveau de soins.

Grâce au financement, la surveillance médicale sera accrue dans les foyers de soins spéciaux, certaines chambres où une assistance est offerte seront transformées en aires réservées à des lits de foyers de soins et les taux quotidiens seront augmentés, ce qui aidera les responsables des foyers de soins spéciaux à effectuer des rénovations pour pouvoir accueillir des personnes atteintes de troubles physiques ou de démence.

Monsieur le président, la dernière augmentation des taux d'aide sociale remonte à avril 2014, et les clients célibataires aptes au travail n'ont pas vu leur taux augmenter depuis 2010.

Une telle situation est inacceptable, et c'est la raison pour laquelle notre gouvernement passe à l'action.

J'ai le plaisir de souligner que notre gouvernement consacrera 5,4 millions de dollars à l'augmentation des taux d'aide sociale au titre du programme d'aide transitoire, du programme d'aide transitoire pour les célibataires aptes au travail et du programme de prestations prolongées. En outre, les taux d'aide sociale seront désormais indexés en fonction de la croissance de l'Indice des prix à la consommation, ce qui avantagera quelque 15 000 personnes du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, des gens du Nouveau-Brunswick vivent au quotidien avec des problèmes de santé mentale. Ces gens souffrent souvent en silence. Une crise liée au suicide sévit à l'échelle provinciale.

Nous devons faire mieux.

Nous devons reconnaître l'importance d'agir de façon concertée pour régler les questions complexes entourant la santé mentale. Aucun organisme n'a la responsabilité exclusive de résoudre ces questions. Notre système de santé, nos programmes sociaux et nos écoles ont un rôle à jouer pour mener à bien les défis qui se posent à nous en matière de santé mentale.

Nous devons travailler ensemble.

Notre gouvernement, sachant qu'il y a urgence d'agir à l'égard de la crise en santé mentale au Nouveau-Brunswick, consacrera 5,5 millions de dollars à des programmes de santé mentale au chapitre du développement social, des soins de santé et de l'éducation.

De la somme prévue, 3,0 millions seront affectés à l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale dans la province.

Une tranche de 1,4 million servira à mieux préparer nos écoles à répondre aux besoins des élèves en matière de santé mentale.

En outre, une tranche de 1,1 million sera consacrée à l'amélioration de l'accès aux programmes de traitement des dépendances. Cela comprend notamment des fonds destinés à Portage Atlantique et au Centre de traitement des dépendances de Ridgewood, à Saint John, afin d'améliorer les services fournis aux personnes ayant des problèmes de consommation et des problèmes de santé mentale, qui présentent un risque élevé et dont les besoins sont pressants.

Nous sommes fiers du partenariat que nous avons noué avec le corps de police de Saint John par la création de l'équipe mobile intégrée d'intervention en situation de crise. Ce partenariat découle directement des tables rondes sur la santé mentale organisées l'automne dernier. La collaboration entre le corps de police et les Services de traitement des dépendances et de santé mentale permettra de fournir sur place des services d'évaluation et d'intervention spécialisée en cas de crise.

Monsieur le président, d'importants défis se posent au secteur des services à la personne en ce qui a trait au recrutement et au maintien en poste du personnel. J'ai le plaisir d'annoncer que, pour aider le secteur à relever les défis qui se posent, le gouvernement consacrera cette année près de 4,2 millions de dollars à l'augmentation du salaire du personnel des agences ADAPF, des résidences communautaires et des services de soutien à domicile.

Éducation de première classe

Monsieur le président, nous sommes tous fiers du succès que nous avons récemment connu en matière de croissance démographique. De plus, cette croissance a donné lieu

à un renversement notable des tendances que nous avons observées au cours des dernières années relativement à la diminution du nombre d'inscriptions à nos écoles.

Le nombre total d'élèves pour l'année scolaire 2019-2020 a augmenté de près de 1 100, et le nombre d'inscriptions devrait continuer à augmenter. J'estime que les progrès sont encourageants, et je suis content de constater une croissance de notre population scolaire.

En raison de l'augmentation, nous investirons 7,1 millions de dollars afin de recruter davantage de personnel enseignant pour l'année scolaire à venir.

Le personnel enseignant, les assistants et assistantes en éducation ainsi que le personnel enseignant-ressource relèvent en salle de classe des défis que personne n'aurait pu envisager il y a une génération. Notre gouvernement sait aussi que la composition des classes constitue un défi récurrent.

Même si les avantages que présente une classe diversifiée et inclusive sont bien établis, le fait que la composition des classes au Nouveau-Brunswick est de plus en plus variée peut avoir une incidence tant négative que positive sur chaque élève. Voilà pourquoi nous fournirons la somme de 3,0 millions de dollars afin d'aider notre personnel en éducation à relever les défis liés à l'enseignement dans les écoles d'aujourd'hui. D'énormes pressions s'exercent sur les membres de notre personnel enseignant, et nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils travaillent efficacement si nous ne leur fournissons pas les ressources dont ils ont besoin.

Notre gouvernement fournira en outre la somme additionnelle de 6,1 millions de dollars pour répondre à la demande croissante d'assistants et d'assistantes en éducation dans la province.

Les recherches démontrent clairement que les élèves ne peuvent pas apprendre s'ils ont faim. Le Nouveau-Brunswick est la seule province sans programme d'alimentation scolaire. Le présent budget permettra de remédier à la situation. Nous investissons 200 000 \$ dans un programme pilote d'alimentation scolaire. Il s'agira de la première phase d'un programme en deux volets grâce auquel chaque école du Nouveau-Brunswick pourra offrir en 2021-2022 un programme d'alimentation scolaire, qui, selon les prévisions, nécessitera un investissement de 1,0 million de dollars.

Parmi les élèves de 10^e année inscrits aux programmes actuels dans le secteur anglophone, seuls 46 % ont atteint ou dépassé le niveau de connaissances requis pour soutenir une conversation en français. Nous sommes aussi aux prises avec une grave pénurie d'enseignants de français.

Manifestement, nous devons trouver de meilleures façons de fournir à nos jeunes un enseignement de grande qualité en langue française.

Au lieu de mettre en oeuvre de vastes changements dans l'ensemble du système en espérant que tout ira bien, notre gouvernement veut mettre à l'essai une approche fondée sur des données probantes pour l'apprentissage du français.

Notre gouvernement consacrera 1,3 million de dollars à la création, en collaboration avec 12 écoles, de nouvelles possibilités d'apprentissage du français langue seconde dans nos écoles élémentaires, intermédiaires et secondaires. Ces modèles, qui seront mis à l'essai et évalués, nous aideront à déterminer la meilleure façon de veiller à ce que tous les élèves acquièrent au moins les connaissances nécessaires pour soutenir une conversation en français.

Le monde dans lequel nous vivons est en constante évolution. Le rythme des récents changements sociaux, économiques et technologiques s'accélère de façon exponentielle. De plus, un nombre croissant de défis et d'enjeux toujours plus complexes se posent à nous, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle mondiale, sur les plans démographique, économique, environnemental et géopolitique, pour n'en nommer que quelques-uns. C'est dans ce nouveau contexte que nous devons redéfinir ce qu'est une éducation de grande qualité.

Ainsi, il est essentiel d'investir dans le changement et de repenser l'école pour en faire un milieu où l'expérience d'apprentissage permet à chaque élève d'être sûr de posséder les compétences nécessaires pour s'épanouir et élaborer un plan de carrière, pour réussir dans un monde complexe et turbulent, pour réfléchir sur de nouvelles situations et pour réinventer le monde.

À l'appui de la transformation, la somme de 1,1 million de dollars sera injectée dans le secteur francophone pour promouvoir la gestion du changement auprès des administrateurs scolaires et approfondir l'exploration de carrières pour les élèves.

Conscients de l'importance de l'éducation de la petite enfance, nous offrirons une nouvelle augmentation salariale de 75 ¢ l'heure aux éducateurs et aux éducatrices de la petite enfance. Cet appui financier favorisera davantage le recrutement et le maintien en poste des éducateurs et éducatrices de la petite enfance qualifiés.

L'éducation n'est pas une question partisane, et nous sommes heureux de souligner les réussites attribuables au travail entamé par d'autres gouvernements et sur lesquelles nous prenons appui. Nous sommes tous gagnants lorsqu'un programme réussit à améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick.

Secteur privé dynamisé

Monsieur le président, même si nous commençons à constater des progrès au chapitre de la dynamisation du secteur privé, nous savons que nous devons faire mieux.

En 2019, notre province a affiché un taux de croissance démographique inégalé en une génération. Notre population active et l'emploi ont tous deux connu un rythme de croissance insurpassé en 10 ans, et nous constatons que l'écart entre les investissements privés et publics commence à s'élargir.

Toutefois, nous pouvons et devons faire mieux, et la création d'un climat propice à la croissance au Nouveau-Brunswick constitue le premier pas en ce sens.

Depuis bien trop longtemps, le gouvernement s'en remet au régime fiscal pour surmonter ses défis financiers. Une telle façon de faire a conduit à une augmentation importante du fardeau fiscal qui pèse sur les familles et les entreprises du Nouveau-Brunswick.

C'est là une pratique qui doit cesser dès maintenant.

Notre gouvernement s'est engagé à réduire la charge fiscale imposée aux gens du Nouveau-Brunswick lorsqu'il serait responsable sur le plan financier de le faire. Étant donné les progrès que nous avons accomplis depuis notre arrivée au pouvoir, je suis fier de dire que nous ouvrons maintenant la voie aux réductions fiscales.

Monsieur le président, la double imposition des habitations non occupées par le propriétaire, comme elle est souvent appelée, est une composante depuis longtemps critiquée du régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick. L'effet conjugué des impôts municipal et provincial se traduit dans l'ensemble par un fardeau de l'impôt foncier relativement élevé.

Comme nous l'avons promis en 2018, nous commencerons au cours de l'année d'imposition 2021 à diminuer, sur une période de quatre ans, le taux d'imposition sur les habitations non occupées par le propriétaire. Une fois la mesure entièrement mise en oeuvre, les propriétaires fonciers en question paieront 0,5617 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une diminution de 50 % par rapport au taux qu'ils paient à l'heure actuelle et une diminution annuelle de 14,04 ¢ par tranche de 100 \$ jusqu'en 2024.

Des acteurs du milieu des affaires nous ont indiqué que des mesures devaient être prises à l'égard de leur fardeau fiscal élevé et de la pression que les coûts exercent sur eux. Il y a un éventail de mesures que nous pourrions prendre, mais nous avons choisi de réduire le taux de l'impôt foncier provincial applicable aux biens non résidentiels. Au cours d'une période de quatre ans, le taux d'imposition provincial sur les biens non résidentiels passera de 2,1860 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à 1,8560 \$, ce qui correspond à une diminution annuelle de 8,25 ¢ par tranche de 100 \$ jusqu'en 2024.

Monsieur le président, ensemble, les mesures énoncées permettront que soient réinjectés près de 100 millions de dollars dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une première étape importante en vue de rendre le régime fiscal du Nouveau-Brunswick plus concurrentiel.

Le tout influera de façon positive sur toutes les régions, tant les régions rurales que les zones urbaines.

Nous avons suivi une approche équilibrée.

Nous avons écouté la population du Nouveau-Brunswick.

Nous avons écouté les gens du milieu des affaires.

Nous avons dégagé un excédent budgétaire afin de délester les générations futures du fardeau qu'elles auraient eu à porter. Nous allégeons le fardeau fiscal afin de rendre le coût de la vie plus abordable. De plus, nous investissons dans les priorités afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick.

À mesure que les modifications fiscales entreront en vigueur, nous surveillerons de près les données économiques pour vérifier que les mesures annoncées aujourd'hui auront produit l'effet voulu. Il est important que le régime fiscal du Nouveau-Brunswick soit concurrentiel par rapport à d'autres régions.

Monsieur le président, notre gouvernement sait que l'endettement étudiant exerce des pressions financières sur nos jeunes au cours de leur transition des études postsecondaires au marché du travail.

Afin de réduire leur fardeau, notre gouvernement réduira le taux d'intérêt sur la partie provinciale des prêts aux étudiants pour le faire passer du taux préférentiel plus 2,5 % au taux préférentiel. Le changement permettra à une personne ayant un prêt d'études provincial de 10 000 \$ d'économiser près de 1 300 \$ sur une période de 10 ans.

Monsieur le président, des défis semblables à ceux qui se posent au secteur public en matière de main-d'oeuvre se posent aussi au secteur privé.

Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts et faire preuve d'une créativité accrue pour trouver de la main-d'oeuvre et assurer la prestation de services.

Nous devons aussi fournir des ressources pour appuyer les nouveaux arrivants dans notre province.

En raison du succès d'un projet pilote, notre gouvernement tirera parti cette année d'un financement fédéral de près de 900 000 \$ et l'affectera à un programme de formation adapté aux nouveaux arrivants qui doivent surmonter des obstacles linguistiques.

À cet égard, nous soulignons les efforts extraordinaires que déploient des compagnies privées ainsi que des collectivités comme Saint-Quentin, Richibucto, St. George, Chipman et McAdam. Ce sont là des exemples de petites municipalités qui se sont

attelées à la tâche pour attirer et accueillir de nouveaux arrivants, et nous saluons leurs efforts.

Monsieur le président, compte tenu de notre contexte démographique, nous devons ouvrir la voie à des perspectives d'emploi dans des rôles non traditionnels pour certains segments de notre population. En 2019, les femmes ne représentaient que 9 % de la main-d'oeuvre dans les métiers de la construction.

Notre gouvernement s'emploie à changer la situation et tirera parti d'un financement fédéral de 464 000 \$, qui viendra appuyer la création de milieux de travail viables, sains et respectueux pour les femmes qui travaillent dans l'industrie de la construction.

Monsieur le président, les gens du milieu des affaires nous disent depuis trop longtemps que la réglementation gouvernementale et les formalités administratives constituent des obstacles considérables à leurs activités.

Nous nous employons à régler la situation.

Nos efforts visent à assurer que les propriétaires d'entreprise passent moins de temps à se conformer aux règles et aux règlements et plus de temps à exploiter leur entreprise afin de faire croître notre économie. Le programme des navigateurs d'affaires a été établi par le truchement d'Opportunités NB afin d'offrir un soutien précieux permettant d'y voir plus clair quant aux exigences administratives. Ce programme aide les entreprises à répondre aux exigences réglementaires liées notamment aux inspections, aux licences, aux droits et aux permis.

Nous pouvons cependant faire mieux.

Nous devons oser viser plus haut et faire les changements appropriés pour faciliter les investissements du secteur privé et stimuler la croissance des entreprises. Cela vise notamment la recherche de technologies novatrices qui renforceront la compétitivité des secteurs traditionnels des ressources, un appui plus dynamique en matière de croissance des exportations sur les principaux marchés internationaux et une orientation vers les secteurs où la province profite d'un avantage notable.

Les initiatives comprennent les mesures suivantes :

- travailler avec le gouvernement fédéral pour accroître l'immigration de sorte qu'elle atteigne 10 000 personnes par année d'ici à 2027 ;
- créer un programme pour aider les nouveaux arrivants à obtenir plus rapidement une reconnaissance de leurs titres professionnels et leur rendre la tâche plus facile en ce qui concerne le respect des formalités administratives liées au lancement d'une entreprise, ce qui augmentera les chances qu'ils restent au Nouveau-Brunswick ;

- mettre en place un service destiné aux projets d'envergure afin d'aider les promoteurs à y voir plus clair quant au processus de réglementation et d'approbation ;
- ouvrir de nouveaux bureaux en Europe et en Inde en vue d'augmenter et de diversifier les exportations et en vue d'attirer des talents et des investissements internationaux ;
- uniformiser le financement du développement économique pour réduire le double emploi, améliorer la surveillance et optimiser les résultats ;
- adapter les politiques et les règlements afin de faciliter le développement et l'intégration de technologies émergentes ;
- investir dans la mondialisation de l'image de marque du Nouveau-Brunswick pour appuyer la croissance.

Nous agissons de façon plus dynamique au cours des trois à cinq prochaines années pour favoriser la croissance, et nous disposons d'une stratégie pour le faire. La stratégie prévoit les mesures suivantes :

- créer des réseaux stratégiques grâce auxquels les entreprises tisseront de nouveaux liens dans la province pour tirer parti de coûts de production réduits qu'elles pourraient obtenir en conjuguant leurs efforts en matière d'exportation et de recherche ;
- soutenir la croissance des secteurs manufacturier et des services au moyen de technologies novatrices ;
- inciter à venir s'installer dans la province des grappes d'entreprises dans trois secteurs émergents, à savoir la cybersécurité, les services de santé numériques et l'innovation énergétique.

Nous avons également lancé une initiative gouvernementale visant à mesurer le fardeau réglementaire qui pèse sur les entreprises du Nouveau-Brunswick et à le réduire de 14 millions de dollars d'ici à mars 2021.

Selon les gens du milieu des affaires, les mesures que nous avons prises ont déjà amélioré la situation. Dans le rapport intitulé *Paperasserie : Bulletin des provinces*, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a accordé au Nouveau-Brunswick la note de B+. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la note de C- accordée en 2018 et de la note la plus élevée donnée à la province en 10 ans.

Nous continuerons de suivre une approche vigoureuse afin d'éliminer les obstacles à la croissance. Toute personne qui veut être propriétaire et exploitant d'une entreprise dans la province pourra le faire dans l'un des contextes les plus compétitifs du pays pour la croissance du secteur privé.

En raison de la fermeture de la fonderie de plomb Brunswick, un comité directeur, appuyé par un sous-comité d'adaptation de la main-d'oeuvre et par un sous-comité qui mettra l'accent sur les possibilités de développement économique, a été créé pour fournir un

soutien à l'égard des 400 emplois directement touchés et d'autres emplois perdus dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Notre gouvernement s'est engagé à investir plus de 500 000 \$ pour soutenir des activités qui incluent des conseils en matière d'emploi, des salons de l'emploi, des efforts de recrutement, des initiatives de formation, un dialogue avec les parties prenantes et la recherche ainsi que des activités de développement économique.

Communautés dynamiques et viables

Monsieur le président, les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre époque, et les gens de notre province méritent un gouvernement visionnaire et solide. Nous sommes tous de plus en plus sensibilisés à l'environnement, et tout gouvernement responsable doit agir.

La protection de notre environnement et la croissance de notre économie ne sont pas mutuellement exclusives. Nous pouvons agir sur les deux fronts, et nous le faisons.

Notre plan de tarification du carbone propre au Nouveau-Brunswick nous permet de centrer nos efforts sur les initiatives de lutte contre les changements climatiques. La taxe sur les produits émetteurs de carbone que nous avons créée a été acceptée par le gouvernement du Canada. Le plan, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2020, prévoit un prix sur le carbone de 6,63 ¢ le litre d'essence et de 8,05 ¢ le litre de diesel.

Nous pourrions, au titre de notre plan, protéger les consommateurs et favoriser la parité des prix des combustibles au Canada atlantique.

Le 1^{er} avril 2020, la taxe sur l'essence diminuera de 4,63 ¢ le litre pour passer de 15,5 ¢ à 10,87 ¢ le litre. La taxe sur les carburants, y compris le diesel, diminuera de 6,05 ¢ le litre pour passer de 21,5 ¢ à 15,45 ¢ le litre.

Par suite de la diminution, le prix réel du carbone sera en 2020-2021 de 2 ¢ le litre d'essence ou de carburant.

L'entrée en vigueur du plan est subordonnée à son adoption, par voie législative, et à l'octroi de la sanction royale avant le 1^{er} avril 2020.

Les recettes nettes découlant de la tarification du carbone se traduiront par un investissement d'environ 36 millions de dollars dans des initiatives de lutte contre les changements climatiques. Une somme additionnelle de 9 millions sera investie dans un mécanisme de financement visant à assurer la compétitivité du système de distribution du gaz naturel.

Le gouvernement actuel est fier d'avoir été un chef de file en créant le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement. Il ne s'agira non pas d'un comité temporaire, mais bien d'un comité permanent, car nous reconnaissons que

la question des changements climatiques pose des défis persistants, et nous devons inscrire notre action dans la durée.

Au cours de la dernière année, nous avons rencontré à maintes reprises des représentants de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick, de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick ; nous avons entendu leurs points de vue, et nous prévoyons travailler avec eux.

Nous sommes résolument en faveur de réformes municipales significatives dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Nous voulons encourager la collaboration et la coopération à l'échelle régionale.

Monsieur le président, il y a un an, nous avons poursuivi le travail entamé par le gouvernement précédent en vue de remédier à la situation financière non viable dans laquelle se trouvait la ville de Saint John.

Nous avons retroussé nos manches et nous avons conclu une entente avec la ville de Saint John ; nous travaillons de concert avec le conseil municipal de Saint John, les municipalités voisines et les districts de services locaux concernés. Nous nous réjouissons de l'esprit d'initiative dont ont fait preuve la ville de Saint John et l'ensemble de la région.

Nous veillerons à ce que les efforts de la ville de Saint John soient couronnés de succès.

Les efforts que nous avons accomplis avec la ville de Saint John et les collectivités environnantes ont abouti à un projet pilote important qui facilitera notre travail dans tout le Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous avons en outre entrepris un examen de l'évaluation des installations de l'industrie lourde pour nous assurer que l'impôt foncier payé pour de telles installations reflète leur valeur marchande.

Monsieur le président, nous croyons que le dynamisme collectif passe par la vitalité des communautés artistiques et sportives. Nous avons trop longtemps négligé l'apport considérable que fournissent les milieux artistique et sportif.

Pour la première fois en près de 20 ans, le gouvernement augmentera de 500 000 \$ le financement accordé au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, ce qui correspond à une hausse de 70 % par rapport au niveau de 2019-2020.

Dans le même ordre d'idées, le financement accordé au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport sera doublé comparativement au niveau de 2019-2020, compte tenu d'une hausse de 500 000 \$.

Grâce à l'augmentation des deux fonds, tant les artistes que les organismes de sports d'un bout à l'autre de la province profiteront d'un élan considérable.

Monsieur le président, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick joue un rôle important en veillant à ce que les personnes qui en ont le plus besoin aient accès aux services leur permettant de régler leurs problèmes juridiques et d'améliorer leur qualité de vie.

L'assurance d'une justice sociale passe entre autres, et dans une grande mesure, par l'accès en temps opportun à des services juridiques pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, pas seulement pour ceux qui en ont les moyens.

Au cours des dernières années, la croissance du financement a stagné, ce qui a fait augmenter les pressions qui s'exercent sur le système d'aide juridique.

Dans les circonstances, j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement investira une somme additionnelle de 1,6 million, laquelle sera versée à la Commission des services d'aide juridique en vue d'améliorer l'accès aux services juridiques pour les gens du Nouveau-Brunswick qui en ont besoin.

Monsieur le président, le ministère du Développement social aide toujours les gens du Nouveau-Brunswick qui ont besoin d'un soutien, y compris les enfants pris en charge par le ministre. Beaucoup de travail a été entrepris au cours de la dernière année pour améliorer les services offerts aux enfants pris en charge, et nous explorons de nouvelles façons novatrices de répondre aux besoins.

Un grand nombre de ces enfants vivent en famille d'accueil, laquelle leur fournit un foyer sécuritaire. Pour mieux tenir compte de la hausse des dépenses assumées pour élever des enfants, notre gouvernement augmentera de 25 % les taux accordés aux familles d'accueil.

Nous savons que l'itinérance et le manque de logements abordables continuent d'accabler beaucoup trop de personnes au Nouveau-Brunswick. Parallèlement à la Stratégie nationale sur le logement, nous continuerons de financer des projets qui permettront d'augmenter le nombre de logements abordables disponibles un peu partout dans la province. Nous nous joindrons en outre au gouvernement fédéral dans le cadre d'une nouvelle initiative appelée l'Allocation canadienne pour le logement, qui fournira du financement directement aux familles du Nouveau-Brunswick pour les aider à payer leurs frais de logement.

Monsieur le président, les effets qu'exercent sur les hommes et les femmes les décisions que nous prenons et les politiques que nous instaurons ne sont pas les mêmes. Un budget qui vise à favoriser le dynamisme et la viabilité des communautés doit être établi en tenant compte des effets qu'il exerce sur tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis fier de dire que, pour la toute première fois, les ministères ont été tenus d'inclure dans leur demande de crédits budgétaires une évaluation des effets sexospécifiques.

Reconnaissant l'importance de l'obligation de consulter les peuples autochtones sur les questions pouvant nuire aux droits ancestraux et issus de traités établis ou revendiqués, la province, par l'intermédiaire du ministère des Affaires autochtones, a prévu au budget la somme de 800 000 \$ afin d'assurer un financement de base pour des postes de coordonnateurs de la consultation sur le développement des ressources au sein des Premières Nations. Il s'agit de fonds qui procurent, à l'égard du rôle des coordonnateurs, une stabilité, puisque ces personnes sont chargées de participer aux consultations avec la province et les promoteurs et d'assurer la liaison entre la communauté, le chef et le conseil, le gouvernement et les promoteurs.

La toute première réunion du premier ministre et des chefs s'est avérée fructueuse, et c'est pourquoi une deuxième réunion est prévue pour la fin de mars. Une telle occasion sert de cadre au renforcement des relations et au dialogue sur des questions d'importance entre nos gouvernements.

Bien qu'il s'agisse d'une première étape importante, je suis conscient que cela n'est qu'un début et que davantage de mesures s'imposent pour assurer une bonne compréhension et une bonne communication à l'égard des effets de nos décisions sur tous les genres et sur notre population diverse.

Gouvernement abordable et prêt à agir

Monsieur le président, le budget présenté aujourd'hui vise à nous permettre de soutenir l'élan créé depuis notre arrivée au pouvoir, de réduire notre dette, de donner suite aux priorités et de remettre de l'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick.

Le budget d'aujourd'hui vise l'action.

Grâce à une gestion minutieuse de nos dépenses, nous avons commencé à alléger le fardeau d'endettement que nous portons en tant que province. Les progrès accomplis nous permettent d'améliorer à la fois notre compétitivité fiscale et les services fournis aux gens du Nouveau-Brunswick.

De plus, afin d'assurer dans notre province la continuité des progrès sur le plan financier, nous donnons suite à une recommandation de la vérificatrice générale en publiant pour la toute première fois des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette et des cibles visant le rapport de la dette nette au PIB.

La prise de mesures responsables et l'établissement de telles cibles nous aideront à maintenir le cap vers la viabilité financière. Les mesures entraîneront une réduction de notre dette nette de 530 millions en quatre ans et, conjuguées à la croissance

économique, une diminution du rapport de notre dette nette au PIB, lequel devrait passer à 32,0 % d'ici à 2023-2024.

La stratégie améliorera notre souplesse financière, favorisera le rehaussement de notre cote de crédit et aidera à réduire le coût du service de la dette. Les résultats permettent déjà à notre gouvernement d'investir plus vigoureusement dans les domaines prioritaires.

Les mesures que nous prenons aujourd'hui ouvrent la voie vers un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick, un avenir où il sera possible d'obtenir des résultats clairs et mesurables qui seront, pour les gens du Nouveau-Brunswick, tangibles.

Plan pluriannuel (millions de dollars)

	<u>Budget</u> <u>2020-2021</u>	<u>Plan</u> <u>2021-2022</u>	<u>Plan</u> <u>2022-2023</u>	<u>Plan</u> <u>2023-2024</u>
Recettes	10 278	10 514	10 656	10 819
Charges	10 186	10 440	10 607	10 769
Excédent (Déficit)	92	74	49	50
(Augmentation) Diminution de la dette nette	129	126	126	149
Rapport dette nette-PIB	34,7 %	34,0 %	33,0 %	32,0 %

Conclusion

Monsieur le président, j'espère que le budget d'aujourd'hui permettra à tous les parlementaires de constater que la réussite est à notre portée.

Nous pouvons vivre selon nos moyens.

Nous pouvons améliorer et renforcer les services fournis à la population du Nouveau-Brunswick.

Nous pouvons en outre commencer à alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les gens vaillants de la province.

Pourquoi n'était-il pas possible de croire que nos objectifs étaient atteignables?

C'est peut-être parce que c'était un choix que nos prédécesseurs ne voulaient pas faire.

Nous sommes déterminés et résolus à atteindre nos objectifs.

Tous les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être fiers que leur province se montre à la hauteur.

Notons surtout que nous avons un plan efficace.

Monsieur le président, ce n'est qu'un début.

Nous mettons en oeuvre un plan efficace.

Nous obtenons des résultats en suivant une approche équilibrée.

Monsieur le président, nous avons remis la province sur les rails. Il reste toutefois du travail à faire.

Merci.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT

Milliers

\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2020 Prévisions	2020 Révisées	2021 Prévisions
Recettes			
Compte ordinaire.....	9 455 178	9 486 940	9 839 358
Compte de capital.....	22 545	27 650	38 873
Compte à but spécial.....	74 693	88 015	91 591
Organismes de services spéciaux (nettes).....	87 792	130 706	97 077
Gains du fonds d'amortissement.....	205 490	204 500	211 170
Recettes totales	9 845 698	9 937 811	10 278 069
Charges			
Compte ordinaire.....	9 013 335	8 998 342	9 342 171
Compte de capital.....	129 788	122 221	124 071
Compte à but spécial.....	80 878	96 651	97 694
Organismes de services spéciaux (nettes).....	94 031	125 362	102 390
Amortissement des immobilisations corporelles.....	504 525	497 480	519 337
Charges totales	9 822 557	9 840 056	10 185 663
Excédent (Déficit).....	23 142	97 755	92 406

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
Milliers
\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2020 Prévisions	2020 Révisées	2021 Prévisions
Dettes nettes - Début de l'exercice.....	(14 104 782)	(13 958 847)	(13 810 476)
Changements durant l'exercice			
Excédent (Déficit).....	23 142	97 755	92 406
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(478 459)	(446 864)	(482 446)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	<u>504 525</u>	<u>497 480</u>	<u>519 337</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	49 208	148 371	129 297
Dettes nettes - Fin de l'exercice.....	<u>(14 055 575)</u>	<u>(13 810 476)</u>	<u>(13 681 179)</u>
Rapport entre la dette nette et le PIB.....	37,0 %	36,3 %	34,7 %

RECETTES TOTALES
2020–2021
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	10 503	-	-	-	10 503
Assemblée législative.....	495	-	-	-	495
Autres organismes.....	643 300	-	-	-	643 300
Développement social.....	83 652	50	692	-	84 394
Éducation et Développement de la petite enfance.....	33 183	-	54 090	-	87 273
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	164 032	-	3 375	6 270	173 677
Environnement et Gouvernements locaux...	3 803	-	9 500	-	13 303
Finances et Conseil du Trésor.....	8 517 789	-	1 466	-	8 519 255
Gouvernement général.....	2 710	-	-	-	2 710
Justice et Cabinet du procureur général.....	7 092	-	599	-	7 691
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	7 240	-	-	-	7 240
Ressources naturelles et Développement de l'énergie.....	82 062	100	7 690	-	89 852
Santé.....	70 223	-	1 500	-	71 723
Sécurité publique.....	217 426	-	10 735	-	228 161
Société de développement régional.....	-	-	-	100 777	100 777
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	3 540	-	2 659	6 140	12 339
Transports et Infrastructure.....	7 511	38 723	685	90 300	137 219
Total partiel	9 854 561	38 873	92 991	203 487	10 189 912
Gains du fonds d'amortissement.....	-	-	-	-	211 170
Opérations intercomptes.....	(15 203)	-	(1 400)	(106 410)	(123 013)
RECETTES TOTALES	9 839 358	38 873	91 591	97 077	10 278 069

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE PRÉVUES SELON LA PROVENANCE

Milliers
\$

	Exercice se terminant le 31 mars		
	2020 Prévisions	2020 Révisées	2021 Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 773 000	1 886 000	1 902 000
Impôt sur le revenu des sociétés.....	381 000	331 800	367 900
Taxe sur les minéraux métalliques.....	1 900	1 000	1 900
Impôt foncier provincial.....	538 000	538 000	538 000
Taxe de vente harmonisée.....	1 539 100	1 500 600	1 538 300
Taxe sur l'essence et les carburants.....	282 000	289 000	206 000
Taxe sur les produits émetteurs de carbone.....	-	-	129 000
Taxe sur le tabac.....	141 000	125 000	124 000
Taxe sur le pari mutuel.....	500	500	500
Taxe sur les primes d'assurance.....	60 200	60 500	61 400
Taxe sur le transfert de biens réels.....	28 000	31 500	28 000
Taxe sur le capital des corporations financières.....	25 000	25 000	25 000
Droit sur le cannabis.....	8 250	4 000	7 000
Pénalités et intérêts.....	13 000	15 500	14 500
Total partiel - taxes et impôts	4 790 950	4 808 400	4 943 500
Produits de placements.....	245 651	256 316	245 926
Licences et permis.....	163 937	163 973	163 028
Vente de biens et services.....	457 865	466 269	475 275
Redevances.....	69 730	70 485	70 085
Recettes des organismes.....	164 000	154 400	169 200
Amendes et peines.....	6 608	6 623	6 605
Recettes diverses.....	84 630	87 008	75 519
TOTAL - RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	5 983 371	6 013 474	6 149 138
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	2 023 210	2 023 210	2 210 279
Transfert canadien en matière de santé.....	832 746	835 151	860 159
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	300 851	301 722	308 633
Autres.....	1 866	1 866	1 866
Total partiel - subventions inconditionnelles – Canada	3 158 673	3 161 949	3 380 937
Subventions conditionnelles – Canada.....	328 253	326 461	324 486
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA.....	3 486 926	3 488 410	3 705 423
Total partiel	9 470 297	9 501 884	9 854 561
Opérations intercomptes.....	(15 119)	(14 944)	(15 203)
TOTAL - RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	9 455 178	9 486 940	9 839 358

CHARGES TOTALES
2020-2021
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	40 178	300	-	-	40 478
Assemblée législative.....	31 801	-	-	-	31 801
Autres organismes.....	417 277	-	-	-	417 277
Bureau du Conseil exécutif.....	14 064	-	-	-	14 064
Cabinet du premier ministre.....	1 492	-	-	-	1 492
Développement social.....	1 289 113	12 000	2 665	-	1 303 778
Éducation et Développement de la petite enfance.....	1 351 299	400	52 889	-	1 404 588
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	642 035	2 000	3 375	6 505	653 915
Environnement et Gouvernements locaux.....	160 772	1 000	9 500	-	171 272
Finances et Conseil du Trésor.....	27 585	-	1 466	-	29 051
Gouvernement général.....	980 676	-	-	-	980 676
Justice et Cabinet du procureur général.....	57 662	-	599	-	58 261
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	38 624	-	-	-	38 624
Ressources naturelles et Développement de l'énergie.....	97 089	5 528	7 645	-	110 262
Santé.....	2 915 003	24 000	1 500	-	2 940 503
Sécurité publique.....	229 242	-	13 515	-	242 757
Service de la dette publique.....	631 000	-	-	-	631 000
Société de développement régional.....	65 465	40 000	-	106 584	212 049
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	54 386	10 120	2 640	5 911	73 057
Transports et Infrastructure.....	321 346	503 834	1 900	89 800	916 880
Dépenses totales	9 366 109	599 182	97 694	208 800	10 271 785
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(7 335)	(475 111)	-	-	(482 446)
Opérations intercomptes.....	(16 603)	-	-	(106 410)	(123 013)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-	-	-	-	519 337
CHARGES TOTALES	9 342 171	124 071	97 694	102 390	10 185 663